Image not found or type unknown

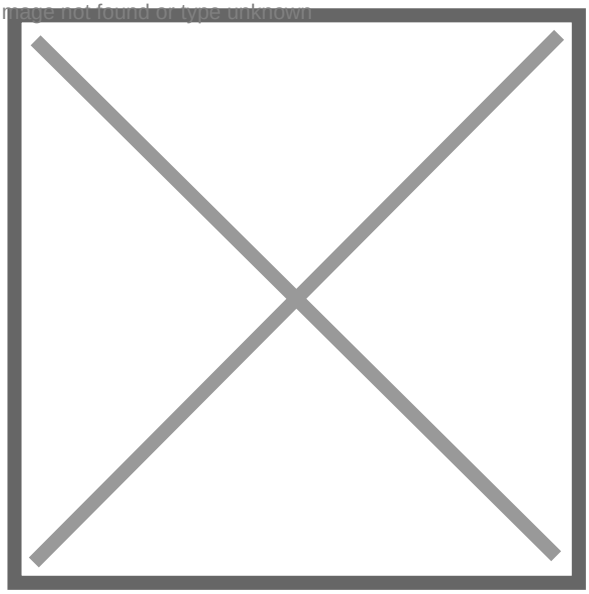

Détecteur fumée obligatoire au 31.03.15

Par **OB18**, le **18/12/2014** à **22:47**

Notre syndic nous adresse ce jour un document nous informant qu'au moins 1 détecteur sera obligatoire dans chaque appartement au plus tard le 31 mars 2015.
Il nous propose la fourniture et mise en place d'un détecteur au coût de 49 € TTC par une entreprise X.

Avec un coupon réponse :
- Accepte
- Refuse
Mention à cocher.

Que pensez-vous du prix de 49 € ?

Merci d'avance pour vos avis.

Par **moisse**, le **19/12/2014** à **11:38**

Bonjour,
C'est un prix correct surtout avec la mise en place, même si celle-ci ne demande que quelques instants.
Cela évitera les mauvais emplacements, qui caractérisent la plupart des détecteurs, les rendant soit inopérants soit intempestifs.

Par **cocotte1003**, le **19/12/2014** à **14:08**

Bonjour, en magasin de bricolage, un détecteur fumée coute moins de quinze euros. Avec deux vis à mettre au plafond, à vous de voir..... la question que je me pose c'est comment fait on quand les locataires sont âgés, cela peut provoquer une chute pour l'arrêter, cordialement

Par **moisse**, le **19/12/2014** à **16:42**

J'en ai vu à encore moins que cela.
J'ai même commencé par installer des pas chers il y a 2 ou 3 ans.
Ils ne fonctionnent plus.
C'est comme les outils électroportatifs, on en a toujours pour son argent.
Par ailleurs le perçage du plafond n'est pas indiqué partout.
Ainsi j'ai percé le plafond de mon petit studio de montagne et j'ai fait sauter dès sa mise en marche le chauffage hors gel de la résidence.
Pour les locataires âgés en charge de changer la pile ou de tester régulièrement le système ils devront se plaindre auprès de ceux qui préfèrent les voir mourir brutalement qu'asphixiés pendant leur sommeil, et de remercier au passage Madame Duflot qui a imputé à la seule charge du propriétaire ce qui était jusqu'en mars 2014 à charge du résident.
Pour ce qui est de l'intérêt du système, les premiers pas chers que j'ai jeté se déclenchaient dieu seul sait pourquoi.

Par **OB18**, le **19/12/2014** à **22:36**

OK merci pour ces infos qui me sont précieuses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés